Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260213-ST13022026026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
30 janvier 2026
DATE D'AFFICHAGE
30 janvier 2026

L'An deux mille vingt-six, et le treize février à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.P. FONTAINE, J.M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, J.J. BRIENT, H. BELOEIL, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, S. ROUAULT.*

Pouvoirs : *S. ROUAULT à S. ROOS.*

Secrétaire de séance : *M.P MEGRET.*

DELIBERATION N° 2025-026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le poste d'agent polyvalent spécialité mécanique / électricité est actuellement pourvu par un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet qui a sollicité sa retraite le 1er avril prochain.

La Municipalité propose de recentrer les missions principales de l'agent sur la spécialité électricité / chauffage. Tout autre forme de polyvalence sera aussi étudiée.

Afin d'élargir le recrutement à plusieurs grades, il convient d'ouvrir le poste d'agent polyvalent spécialité électricité aux grades suivants :
- Adjoint technique (35h00),
- Adjoint technique principal de 2ème classe (35h00),
- Agent de Maîtrise (35h00).

La nomination sera effective au 1er avril 2026.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer :
- un poste d'adjoint technique (35h00),
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (35h00),
- un poste d'agent de Maîtrise (35h00).

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence (annexé).

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre MEGRET,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR